

FR

FR

FR

RÉSUMÉ

La configuration de la zone Afrique Centrale pour le PIR 10^e FED couvre 8 pays (Cameroun, Congo, République Démocratique du Congo - RDC, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, Tchad, São Tomé e Príncipe) sur une vaste région géographique de plus de 5,4 millions de km². Elle représente une population de plus de 90 millions d'habitants. L'intégration de la RDC dans cette configuration modifie sensiblement le poids et l'importance politique et économique de la région.

La situation politique de la région présente des foyers d'instabilité et nécessite encore de nombreux progrès en termes de stabilité et de bonne gouvernance. L'économie de la majorité des pays de la région dépend du secteur pétrolier. Les principaux obstacles à une diversification économique demeurent: une base de production réduite et des infrastructures de transport insuffisantes; une faible compétitivité et un niveau d'investissement insuffisant; et une multiplicité de barrières tarifaires et non tarifaires au commerce dans la région. Les économies nationales restent très ouvertes sur le marché mondial mais le commerce intra-régional demeure faible. Les résultats macroéconomiques relativement favorables ainsi que les importantes ressources naturelles et minières n'ont pas encore eu d'impacts significatifs sur la réduction de la pauvreté.

Les massifs forestiers du bassin du Congo contiennent la plus importante concentration de biodiversité en Afrique dont un grand nombre d'espèces rares ou menacées. Ces massifs sont fragilisés par l'augmentation de l'exploitation forestière, la faible capacité institutionnelle pour gérer ces ressources, les dégâts liés à l'exploitation minière et au braconnage. Les potentialités énergétiques liées à la présence d'importantes ressources hydrauliques ne sont pas encore suffisamment exploitées.

La dynamique d'intégration régionale en Afrique Centrale doit être rapportée au faible cadre institutionnel et aux multiples initiatives d'intégration régionale, liés à l'absence d'une définition unique des frontières de cette région. Il existe deux organisations régionales (Communautés économiques régionales - CER), la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)¹, dont les mandats se superposent partiellement. Un accroissement de la capacité des deux CER à trouver ensemble des synergies et à avancer dans le processus d'harmonisation des politiques dans le cadre de l'UA reste la condition essentielle pour approfondir les processus d'intégration régionale et assurer le succès de la région dans ses efforts de développement.

L'état de l'intégration régionale est variable selon la CER et les domaines. Au niveau de l'intégration politique des efforts importants sont menés par la CEEAC dans la construction de l'architecture continentale de paix et sécurité, dont elle est l'organisation de référence pour l'Afrique Centrale. La CEMAC poursuit le processus de construction de son marché commun à partir d'acquis importants (notamment union douanière et monnaie commune); cependant, de manière générale, l'application des dispositions communautaires par les États

¹ La CEMAC est constituée du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, de la République Centrafricaine et du Tchad et la CEEAC des six pays de la CEMAC plus de la République Démocratique du Congo, de São Tomé e Príncipe, de l'Angola et du Burundi. L'Angola et le Burundi ne font pas partie de la configuration Afrique centrale du PIR 10^{ème} FED, ayant choisi dans le cadre de la configuration APE respectivement la Southern Africa Development Community (SADC) et l'East African Community (EAC) et le Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA). La RDC et le Burundi constituent avec le Rwanda la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL).

membres est imparfaite et différente entre les pays. Au niveau sectoriel, des politiques communes et des plans sont élaborés ou en cours, notamment au niveau du cadrage général (Programme économique régional de la CEMAC), des ressources naturelles et des transports. Les deux CER se sont engagées dans un processus de réforme et renforcement institutionnel.

Malgré les difficultés du processus d'intégration, les intentions des Etats membres de l'Afrique Centrale pour une intégration régionale restent clairement affichées et ils négocient ensemble un Accord de Partenariat Economique avec l'UE.

L'agenda d'intégration se développe autour de plusieurs documents de programmation des deux institutions régionales et va au-delà du contexte temporel et financier du PIR 10^{ème} FED, dont l'objectif global est de favoriser en Afrique Centrale la paix et la sécurité et une croissance qui puisse permettre une réduction de la pauvreté.

Le PIR 10^{ème} FED est doté d'une enveloppe indicative de € 165 millions, dont 15 millions dévolus à la CEPGL. Les trois domaines de concentration et les montants indicatifs qui leur sont alloués s'articulent autour de :

intégration économique et commerciale et accompagnement de l'APE : 97 M€

gestion des ressources naturelles renouvelables : 30M€

intégration politique : 15 M€

En complément de ces domaines, le hors concentration prévoit des appuis institutionnels (y inclus pour la coordination et le suivi du PIR) et la facilité de coopération technique.